

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAE 3-G Mise à disposition des locaux du 13 rue Rémy Dumoncel (14e) à l'association Mozaïk RH et avenants n° 1 et n° 2 à la convention annuelle 2016.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil ;

Vu la convention annuelle d'objectif entre le Département de Paris et Mozaïk RH en date du 18 décembre 2015 ;

Vu le projet en délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer avec l'association Mozaïk RH deux avenants à la convention annuelle d'objectif en date du 18 décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant 1 à la convention annuelle d'objectif avec Mozaïk RH en date du 18 décembre 2015, annexée au présent projet de délibération.

Article 2 : Le projet de convention de prêt à usage avec l'association Mozaïk RH en vue de la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis 13 rue Rémy Dumoncel (14e), annexé au présent projet de délibération, est approuvé.

Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention, au titre de l'avenant 2 à la convention annuelle avec Mozaïk RH du 18 décembre 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO